



N° 81/10 - 5 novembre 1981

## LA MORALE CORANIQUE

**M. BENJELLOUN-TOUIMI**

*L'auteur est professeur à Rabat. Conférence donnée à la Session d'islamologie organisée par le Secrétariat pour les Relations avec l'Islam à Orsay en juillet 1980.*

Nous savons que le Coran a une vision totalisante de l'homme et s'adresse à lui dans son intégralité. Cependant on a toujours fait une distinction entre 4 niveaux :

- 1° les principes de foi, telles que l'unicité de Dieu, la mission prophétique de Mohammed et des autres Envoyés, la croyance en la Résurrection et au Jugement Dernier, etc...
- 2° les cinq piliers de l'Islam, c'est-à-dire les obligations cultuelles,
- 3° les règles morales,
- 4° les relations sociales.

Tandis que les deux premiers domaines sont considérés comme intangibles, les deux derniers, qui sont l'objet de notre exposé, sont susceptibles d'adaptation selon le temps et le lieu.

Je rappelle que l'impératif moral est eschatologique puisqu'il s'agit de rechercher le salut le jour du Jugement Dernier en pratiquant le bien et en évitant le mal. Ainsi l'éthique est un élément fondamental du message coranique, puisque le Prophète disait :

"J'ai été envoyé pour parfaire la morale".

Il y a deux façons d'aborder le sujet : soit par secteur en traitant tour à tour la morale sociale, la morale économique, la morale politique, etc... , soit en partant de l'individu pour arriver à la communauté internationale. Je préfère cette deuxième solution qui me semble plus conforme à l'optique musulmane, car le Coran me paraît avoir tracé des cercles concentriques définissant l'éthique, partant du comportement personnel pour aboutir aux conduites intercommunautaires en passant par les étapes intermédiaires : la famille et la communauté.

Nous évoquerons ainsi successivement la morale individuelle, la morale familiale, communautaire et internationale.

## I. MORALE INDIVIDUELLE

Le Coran dresse pour le croyant un véritable code de bonne conduite. Il précise les règles de bienséance et de savoir-vivre.

En voici quelques exemples :

### 1° Devoir de répondre au salut :

"Quand une salutation courtoise vous est adressée saluez d'une façon encore plus polie ou bien rendez simplement le salut" (4, 86).

### 2° Modestie dans le comportement :

Critique de l'orgueil :

"Dieu n'aime pas les orgueilleux" (16, 23).

De l'insolence : "Ne parcourez pas la terre avec insolence" (17, 37).

De l'arrogance :

"Ne détourne pas ton regard des hommes

Ne marche pas sur la terre avec arrogance... Sois modeste en ta démarche

Modère ta voix" (31, 18-19).

### 3° Lutte contre les excès : avarice et prodigalité avec l'invitation de profiter modérément des biens que Dieu nous accorde comme signes de sa miséricorde :

"Annonce un châtement douloureux  
à ceux qui thésaurisent l'or et l'argent  
sans rien dépenser dans le chemin de Dieu" (9, 34).

et en contrepartie :

"Ne sois pas prodigue  
les prodiges sont les frères du démon" (17, 27).

"Ne place point ta main fermée à ton cou pour ne point donner aux pauvres et ne l'étends pas non plus trop largement, sans quoi tu te trouveras honni et misérable".

4° La sourate 49 intitulée "Les appartements" conseille vivement aux croyants d'éviter la moquerie, la calomnie, les conjectures et l'espionnage (Versets 11 et 12).

5° Exhortation à la patience et à la constance, vertus cardinales dans le Coran, répétition du verset :

"Dieu est avec les patients".

"O vous qui croyez, soyez patients  
encouragez-vous mutuellement à la patience  
soyez fermes.  
Craignez Dieu ! Peut-être serez-vous heureux !" (3, 200).

### 6° Appel au respect de la parole donnée et des engagements pris :

"Soyez fidèles à l'alliance de Dieu après l'avoir contractée.  
Ne violez pas les serments après les avoir solennellement prêtés" (16, 91).

## 7° Incitation à l'honnêteté et à la probité dans les poids et mesures :

"Malheur aux fraudeurs :  
lorsqu'ils achètent quelque chose,  
ils exigent des gens une pleine mesure lorsqu'ils mesurent ou pèsent pour ceux-ci ils trichent"  
(83, 1 à 3).

Puis cette terrible mise en garde :

"Quiconque fraude viendra avec son péché  
le Jour de la Résurrection" (3, 161).

## II. MORALE FAMILIALE

### 1° Respect de la vie des enfants, enfants à la fois "parure et tentation" de ce monde terrestre :

"Ceux qui dans leur folie et leur ignorance tuent leurs propres enfants...  
Voilà ceux qui sont perdus" (6, 140).

"Ne tuez pas vos enfants par crainte de la pauvreté Nous leur accordons leur subsistance avec  
la vôtre. Leur meurtre serait une faute énorme" (17, 31).

### 2° Affection et bonté à l'égard des parents :

"Il a prescrit la bonté à l'égard de vos père et mère, si l'un d'eux ou bien tous les deux  
ont atteint la vieillesse près de toi,  
ne leur dit pas "fi", ne les repousse pas,  
adresse-leur des paroles respectueuses... " (17, 23, 24).

D'ailleurs cette bonté prescrite par le Coran n'est pas réservée au père et à la mère, mais s'étend  
à tous les proches. Ceux-ci ont la priorité dans l'action charitable qui fait partie intégrante de la piété et  
qui passe parfois avant les obligations culturelles (2, 177).

### 3° Sauvegarde scrupuleuse des biens de l'Orphelin :

"Donnez aux orphelins les biens qui leur appartiennent. Ne substituez pas ce qui est mauvais à  
ce qui est bon. Ne mangez pas leurs biens en même temps que les vôtres, Ce serait vraiment un grand  
péché" (4, 1).

"Ne touchez à la fortune de l'orphelin, jusqu'à ce qu'il ait atteint la majorité, que pour le  
meilleur usage" (6, 152).

### 4° Libération des esclaves :

Si le Coran reconnaît l'existence de l'esclavage qui était universellement répandu, il fait tout  
pour rendre le sort des esclaves moins rigoureux et pour aboutir progressivement à l'élimination de la  
condition servile. Non seulement il préconise un comportement humain à leur égard au même titre qu'à  
l'égard des proches, il saisit toutes les occasions pour inciter les musulmans à les libérer pour se  
racheter aux yeux de Dieu.

"Celui qui a tué un croyant par erreur affranchira un esclave croyant" (4, 92).

Il est opportun de rappeler que l'une des utilisations de la Zakat (aumône légale) est  
l'affranchissement de l'esclave.

## III. MORALE COMMUNAUTAIRE

Elle semble obéir à deux principes généraux essentiels.

1° L'égalité et la fraternité entre les musulmans, au point qu'on a parlé de "confraternité théocentrique". Tous les croyants sont égaux devant la loi parce que frères et parce qu'ils se trouvent dans une égale dépendance à l'égard de Dieu,

"Les croyants sont frères, établissez donc la paix entre vos frères" (49, 10).

Cette fraternité appelle l'union :

"Attachez-vous tous, fortement au pacte de Dieu Ne vous divisez pas !  
Souvenez-vous des bienfaits de Dieu :  
Dieu a établi la concorde en vos cœurs... " (3, 103).

Elle appelle aussi la concertation sur le plan politique; donc exigence de la consultation des musulmans dans les affaires publiques. Le Coran s'adresse au Prophète en ces termes :

"Consulte-les sur toute chose" (3, 159)

et

"Impose aux croyants de délibérer entre eux" (42, 38).

2° La Commanderie du Bien, c'est-à-dire ordonner le bien et interdire le mal. C'est un principe qui engage la responsabilité du croyant dans la Umma. C'est une charge publique qui incombe à tout membre de la communauté, d'après la Sourate 3, verset 110 :

"Vous formez la meilleure communauté suscitée pour les hommes.  
Vous ordonnez le bien et vous interdisez le mal et vous croyez en Dieu".

Cette commanderie du bien consiste fondamentalement à assurer les "droits de Dieu et des hommes", définis par la Révélation, c'est-à-dire à pratiquer la justice. Or, cette vertu est un élément constitutif de la société islamique de telle sorte que dar el islam (le monde de l'Islam) a pour synonyme dar el adl c'est-à-dire le monde de la justice.

Il me semble que toutes les autres vertus coraniques concourent à mieux asseoir la justice : qu'il s'agisse de la charité sous sa forme obligatoire (zakât) ou celle laissée à l'initiative et à la générosité du croyant (sadaka), ou de la solidarité qui tend à assurer la cohésion sociale et la paix communautaire. Mais cette générosité et cette charité ne se limitent pas au domaine matériel, car dit le Coran :

"Une parole convenable et un pardon  
sont meilleurs qu'une aumône suivie d'un tort" (2, 263).

Il faut également signaler que dans la conception islamique la richesse est un don de Dieu, un bienfait (rizk) dont les bénéficiaires n'ont que l'usufruit. Une partie de ces biens revient de droit "aux mendiants et aux déshérités" d'après les termes mêmes du Coran. Une telle conception est par conséquent favorable à une redistribution des richesses, facteur de justice sociale.

D'ailleurs l'exhortation à la justice et à l'équité est une constante de la prédication coranique.

"O vous qui croyez !  
pratiquez avec constance la justice  
en témoignage de fidélité envers Dieu,  
et même à votre propre détriment  
ou au détriment de vos père et mère et de vos proches, qu'il s'agisse d'un riche ou d'un pauvre,  
car Dieu a priorité sur eux tous.  
Ne suivez pas les passions au détriment de l'équité" (4, 135).

#### IV. LA MORALE INTERCOMMUNAUTAIRE

Il faut en premier lieu signaler la vocation universaliste de l'Islam qui se considère une "miséricorde pour les mondes". Il s'adresse à tous les hommes en tant que Rappel adressé au monde.

"O vous les hommes !  
Je suis en vérité, envoyé vers vous tous Comme le Prophète de celui à qui appartient  
La royauté des cieus et de la terre" (7, 158).

Cet universalisme repose sur la fraternité entre les hommes et pas simplement entre les croyants. C'est dans ce sens qu'est commenté le hadith suivant :

"Nul n'est vraiment croyant tant qu'il n'aime pas pour son frère ce qu'il aime pour lui-même".

Cette vocation universaliste n'exclut nullement le pluralisme puisqu'il existe une constellation de communautés voulues par Dieu qui a donné un guide à chaque peuple. Ainsi la diversité est l'expression d'une volonté divine et fait partie du mystère du Créateur :

"Si Dieu l'avait voulu,  
il aurait fait de vous une seule communauté  
mais il a voulu vous éprouver  
par le don qu'il vous a fait.  
Cherchez à vous surpasser les uns les autres  
dans les bonnes actions.  
Votre retour, à tous, se fera vers Dieu,  
il vous éclairera, alors, au sujet de vos différences" (5, 48).

Cette diversité impose la tolérance, d'abord parce qu'il n'y a pas de contrainte en religion, qu'il s'agisse d'adeptes d'autres religions ou même d'incrédules :

"O vous incroyants !...  
à vous votre religion  
à moi ma religion" (108, 1 et 6).

Cette diversité impose également un dialogue basé sur le respect mutuel :

"Ne discute avec les gens du Livre  
Que de la manière la plus courtoise...  
- sauf avec ceux d'entre eux qui sont injustes -Dites :  
Nous croyons à ce qui vous a été révélé.  
Notre Dieu qui est votre Dieu est unique  
et nous lui sommes soumis" (29, 46).

Elle nous invite enfin à un effort de compréhension réciproque afin de nous enrichir de nos mutuelles différences :

"O vous les hommes,  
Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, Nous vous avons constitués en peuples et  
en tribus pour faire (fraternellement) connaissance.

Aux yeux de Dieu, le plus noble parmi vous est le plus vertueux (le plus pieux)" (49, 13).

Je crois utile de signaler que le seul critère de supériorité réside dans la crainte de Dieu, dans la piété. La même idée est reprise par le célèbre hadith du Prophète : "L'Arabe n'a aucun mérite sur le non-Arabe, ni le Blanc sur le Noir, si ce n'est par la piété" et puisque d'après les termes mêmes du Coran "la justice est proche de la piété" parlons de la vertu.

- La justice.

Cette vertu étant la motivation religieuse essentielle, elle doit englober tous les hommes. C'est pourquoi le Coran exhorte les musulmans à manifester la même équité envers les étrangers :

"O vous qui croyez !  
tenez-vous fermes, comme témoins, devant Dieu en pratiquant la justice.  
Que la haine envers un peuple  
ne vous incite pas à commettre des injustices soyez justes !" (5, 8).

Le Prophète, par son comportement, mettait en pratique ce principe et disait :

"C'est du fanatisme ethnique pour un individu que d'aider son peuple à commettre une injustice".

Cette insistance du Coran sur les deux valeurs, justice et équité, se comprend aisément si l'on se rappelle que l'homme a été créé "très injuste et très ingrat" (14, 34) et que par conséquent la quête de la justice exige des efforts incessants et l'assistance et la miséricorde divine, car dit la Sourate 16, verset 61.

"Si Dieu s'en prenait aux hommes  
à cause de leur injustice,  
il ne laisserait sur la terre aucun être vivant".

Ainsi l'obligation de se montrer juste envers tous les autres peuples contribue à instaurer la paix entre les hommes.

Nous avons déjà mentionné le verset "nul contrainte en religion" qui interdit le recours à la violence pour imposer à autrui ses propres croyances. En conséquence, le prosélytisme ne peut se faire que par la persuasion et non par la force, car ce serait contraire au projet divin qui admet le pluralisme en matière de croyances. C'est pourquoi, il est tout à fait évident aujourd'hui que la notion de Jihad a été mal interprétée et mal traduite par "guerre sainte". En fait Jihad signifie d'abord "un effort dans le chemin de Dieu", une lutte que se livre le croyant à l'intérieur de lui-même contre ses propres démons, ses tendances pernicieuses, contre "l'âme instigatrice du mal" dit le Coran (XII, 53). C'est là le "Grand Jihad" affirme le Prophète.

Mais le Coran n'accepte pas n'importe quelle paix. Lorsque la justice est en cause, il préconise la lutte armée pour la défendre. Cette guerre défensive est non seulement légitime, elle est un devoir :

"Combattez dans le chemin de Dieu ceux qui vous combattent, mais, ne soyez pas transgresseurs. Dieu n'aime pas les transgresseurs" (2, 190).

Dans ce sens, il y a un verset encore plus explicite :

"Toute autorisation de se défendre est donnée à ceux qui ont été attaqués  
parce qu'ils ont été injustement opprimés" (12, 39).

D'après le Coran, les conflits entre les hommes sont inévitables car "ils ne cessent de se dresser les uns contre les autres" (11, 119). Donc, il faut lutter contre l'injustice, fût-ce par la violence parce que :

"Si Dieu ne repoussait pas certains hommes  
par d'autres, la terre serait corrompue" (2, 251).

Il reste cependant un principe fondamental : c'est l'attitude de paix à l'égard d'autrui tant qu'il ne manifeste pas d'hostilité :

"S'ils se tiennent à l'écart,  
s'ils ne combattent pas contre vous,  
s'ils vous offrent la paix,  
Dieu ne vous donne plus alors  
aucune raison de lutter contre eux" (4, 90).

Mieux encore, des rapports amicaux sont possibles :

"Dieu ne vous interdit pas d'être bons et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus  
à cause de votre foi  
et qui ne vous ont pas expulsés de vos maisons" (60, 8).

Cette quête de la paix est corroborée par le Prophète qui considérait que le meilleur islam "est de nourrir ceux qui ont faim et de répandre la paix parmi les connus et les inconnus, c'est-à-dire parmi les croyants et les incroyants du monde entier".

Après ce tour d'horizon à travers certains aspects de la morale islamique, celle-ci nous paraît, en conclusion revêtir deux caractères fondamentaux :

1° Elle prend en charge, comme d'ailleurs l'Islam d'une manière générale, l'homme dans sa globalité aussi bien dans ses aspirations spirituelles que dans ses exigences terrestres. A l'unicité divine, correspond donc l'unité de l'homme avec ses deux composantes : temporelle et spirituelle.

2° C'est une morale de l'équilibre, de la modération, de l'harmonie d'après les termes mêmes du Coran qui fait de la Communauté musulmane une communauté de juste milieu (médiane) :

"Nous avons fait de vous une communauté éloignée des extrêmes pour que vous soyez témoins vis-à-vis de tous les hommes et que l'Apôtre soit témoin par rapport à vous" (2, 143).

Cette communauté médiane se serait-elle pas médiatrice entre l'Occident d'une part, et l'Afrique-Asie d'autre part ? Pour certains penseurs, telle serait la vocation de l'Islam au 21ème siècle. Il offrirait la possibilité d'une troisième voie entre le communisme qui privilégie le groupe au détriment des droits de la personne, et le libéralisme qui donne la priorité à l'individu.

Et le bouillonnement, voire les conclusions actuelles ne seraient que le prélude à un vaste mouvement de rééquilibrage où le rôle de l'Islam serait plus actif dans la mesure où ses idéaux de tolérance, de justice, de fraternité et de paix seraient mis en application et serviraient de base à un dialogue fructueux entre la constellation de communautés qui cherchent le même but.

M. BENJELLOUN-TOUIMI,  
Professeur à Rabat  
Juillet 1980

